

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-01-29/10

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	17
Votants	23

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Frédéric LOGEZ, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents	David ZÉRATHE, Brice DEVIF
Pouvoirs	Laurence CHIRAT a donné pouvoir à Magali BACLE, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Sylviane LAFONT a donné pouvoir à Malo TRICCA, Anne-Sophie DEVAUX a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Véronique AVENAS a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER.
Secrétaire	Gérard MAGNET

## ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION DE LOGEMENT À LA PERTE DE MOBILITÉ

Monsieur Etienne FLEURY, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme, expose :

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays mornantais n°2023-011 du 24 janvier 2023 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2022-2028 du Pays mornantais,

*Vu* la délibération n° 2024-11-06/13 du Conseil Municipal du 6 novembre 2024 portant approbation des règlements d'aides à l'amélioration de l'habitat privé,

*Vu* la demande déposée par Monsieur François AZZOPARDI, relative au projet d'adaptation de sa résidence principale située 2, allée des Cerisiers à Soucieu-en-Jarrest,

*Vu* la décision d'attribution de la COPAMO n° 018/25, en date du 16 janvier 2025,

*Considérant* les travaux envisagés :

- Aménagement de la salle de bains adapté à la perte de mobilité.

*Considérant* le montant des travaux subventionnables de 16 014 € HT,

*Considérant* que ces travaux rendent le projet éligible à la prime aux travaux d'adaptation prévue par la Commune,

*Considérant* que la commune de Soucieu-en-Jarrest attribue une aide de 20% du montant des travaux, plafonné à 20 000 € HT,

*Considérant* que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 069-216901769-20250129-DE20250129\_10-DE

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à Monsieur François AZZOPARDI dans le cadre de travaux d'adaptation de sa résidence principale située à Soucieu-en-Jarrest,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention,  
DIT que les crédits seront inscrits au Budget principal, compte 20422,  
DIT que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au bénéficiaire et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Gérard MAGNET,  
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,  
Maire

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 23 JAN. 2025

Dépôt en Préfecture le 03 FEV. 2025

Publication le 04 FEV. 2025

Arnaud SAVOIE,  
Maire